

Silence ! l'eugénisme est en marche au Royaume-Uni...

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 18 novembre 2009

Le Département de la santé britannique a décidé de faire appel devant le Tribunal de l'information, chargé entre autres de veiller à la liberté de l'information, pour obtenir le renversement d'une jurisprudence tirée de la Freedom of information Act, afin d'empêcher la publication de statistiques sur les avortements – et notamment des avortements très tardifs – « justifiés » par le handicap du bébé. Au Royaume-Uni comme en France, les avortements dits médicaux sont possibles jusqu'au terme de la grossesse. Sous l'impulsion des ministres, il s'agit de tenter de revenir sur une décision du tribunal le mois dernier en faveur de la Pro-Life Alliance qui demandait la publication de ces statistiques.

Motif invoqué : cette publication conduirait à révéler l'identité de femmes ayant subi des avortements tardifs.

C'est depuis 2005 que le gouvernement britannique a cessé de publier certaines statistiques « sensibles » : en l'occurrence celles-là, dès lors qu'il y avait moins de 10 cas répertoriés pour une catégorie donnée. Les dernières statistiques complètes datent de 2002 : cette année-là, cinq avortements furent justifiés par un pied bot, et un sixième frappa un bébé atteint de fente palatino-labiale.

En 2000 et 2001, neuf fœtus furent avortés pour la même affection – parfaitement opérable aujourd'hui –, plus deux qui ne souffraient que d'une fente labiale. « Une » ministre protestante, Joanna Jepson, avait porté plainte et au passage déclenché une salutaire indignation publique en 2001 lorsqu'elle révéla avoir pris connaissance d'une « IMG » pratiquée à 28 semaines en raison d'un bec-de-lièvre...

Tous les ans quelque 1.900 avortements tardifs ont lieu au Royaume-Uni pour des motifs « thérapeutiques », sans que l'on puisse connaître, depuis 2005, la nature de ces motifs. Pour le gouvernement britannique, maintenir le secret à ce propos est jugé suffisamment important pour engager de fortes sommes dans cette action judiciaire.

Source : [The Daily Telegraph](#) et [LifeSiteNews](#).

© [leblogdejeannesmits](#).